

**REVUE DES GRANDS PRINCIPES
DU PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE (PCS)**

**Saint-Quentin-la-Poterie
Conseil Municipal du 21 Septembre 2017**

LES TROIS PHASES D'UN ÉVÉNEMENT DE SÉCURITÉ CIVILE

SECOURS

URGENCE

SAUVEGARDE

Période : immédiatement après l'événement, peut être précédée dans certains cas d'une période de vigilance.

Durée : de quelques heures à quelques jours.

Actions : réflexes, alerter et informer, premiers secours, protection et assistance de la population.

Intervenants : services de secours, commune...

AU-DELÀ DE L'URGENCE (POST-URGENCE)

Période : débute dès que la phase d'urgence commence à décliner (retrait des services de secours).

Durée : de quelques jours à quelques semaines.

Actions : de soutien et d'accompagnement de la population, mesures de remise en état.

Intervenants : commune, associations, assureurs...

RETOUR À LA NORMALE

Période : débute après la phase post-urgence, peut se poursuivre jusqu'au premier anniversaire, voire au-delà.

Durée : de quelques mois à deux ou trois ans.

Actions : reconstruction et accompagnement.

Intervenants : commune, assureurs, services de l'Etat et du conseil général...

LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

- Le PCS ne modifie pas les bases juridiques du partage de compétence entre le Maire et le Préfet pour la direction des opérations de secours
 - Le Maire est généralement le Directeur des opérations de secours (DOS)
 - Le Préfet est le DOS si l'évènement dépasse les capacités de la commune, si le Maire fait appel au représentant de l'Etat, ou lors de la mise en œuvre du plan ORSEC
 - Le DOS est assisté sur le terrain par un Commandant des Opérations de secours (COS) qui est en général un officier Sapeur-Pompier. Le DOS décide des actions stratégiques et valide les actions proposées par le COS.
- Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile
- Le PCS est l'outil opérationnel pour gérer un évènement de sécurité civile
- Le PCS est un outil réflexe pour la phase d'urgence et un outil support pour la phase post-urgence
- Le PCS est adapté à la taille et aux moyens de la commune
 - Le PCS est un « instrument » à géométrie variable. Il ne crée pas de nouveaux moyens mais organise l'existant
- Le PCS intègre le processus d'information préventive pour faire du citoyen le premier acteur de la sécurité civile (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs = DICRIM)
- Le PCS doit permettre de tendre vers une culture communale et citoyenne de sécurité civile

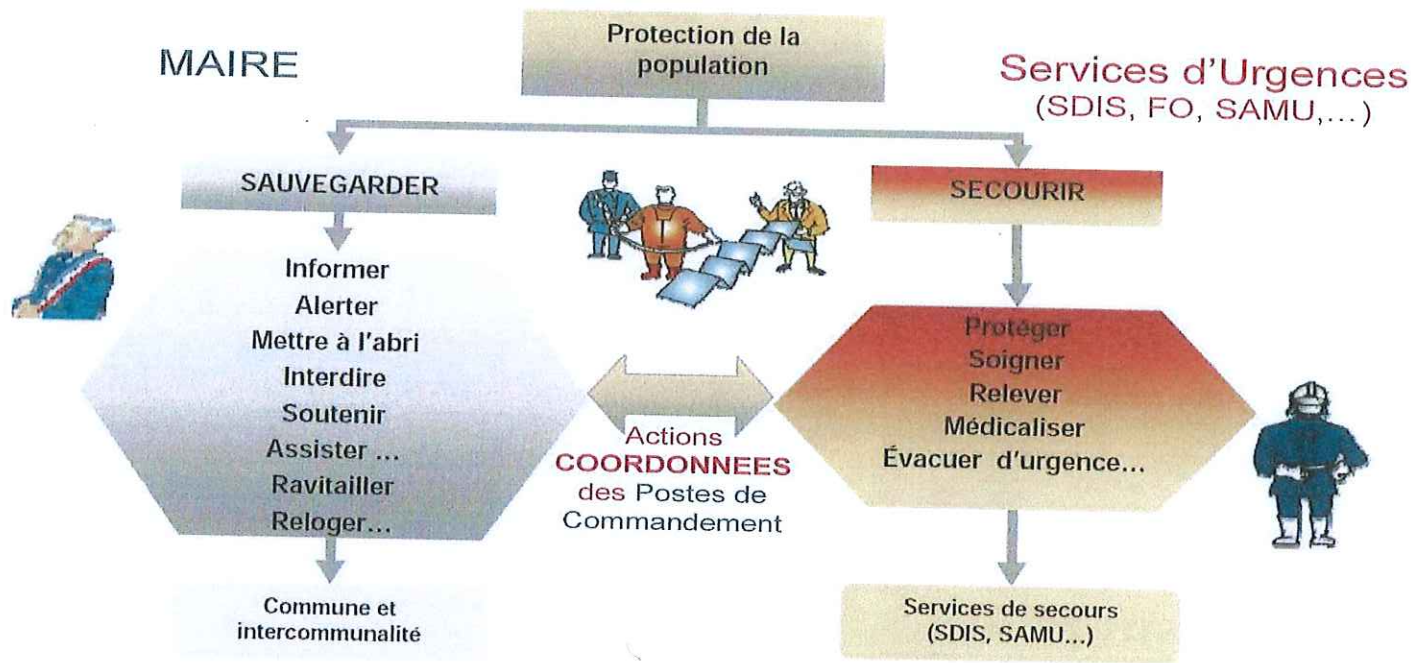
LE GARD

www.gard.fr



Secours et sauvegarde Maire et services de secours: qui fait quoi?

DOS



COS

ACTIONS REFLEXES DE LA COMMUNE DANS LA PHASE D'URGENCE

- **Evaluer la situation:** que se passe-t-il sur le terrain? les évolutions possibles?
- **Alerter:** les services de secours, la préfecture, la population concernée
- **Mobiliser:** les équipes municipales pour assurer les actions urgentes
- **Mettre en sécurité:** participer à la mise en place des périmètres de sécurité, à la diffusion des consignes et à l'évacuation des populations si nécessaire
- **Héberger et ravitailler:** préparer les bâtiments municipaux pour recevoir les personnes déplacées
- **Renseigner les autorités:** rester en relation avec la préfecture
- **Communiquer:** participer à l'information permanente de la population, répondre aux sollicitations des médias

ACTIONS REFLEXES DE LA COMMUNE DANS LA PHASE POST-URGENCE

- **Evaluer:** les dégâts, estimation des besoins, définir les priorités
- **Remettre en état les infrastructures:** voiries, réseaux, écoles
- **Reloger** sur une plus longue durée les sinistrés
- **Soutenir les sinistrés:** information, mise en place de points de rencontre, orientation sur des structures spécialisées
- **Faciliter les démarches administratives:** aide financière, remplacement de papiers perdus, déclaration aux assurances
- **Aider au redémarrage** de l'activité économique

ACTIVATION DU PCS

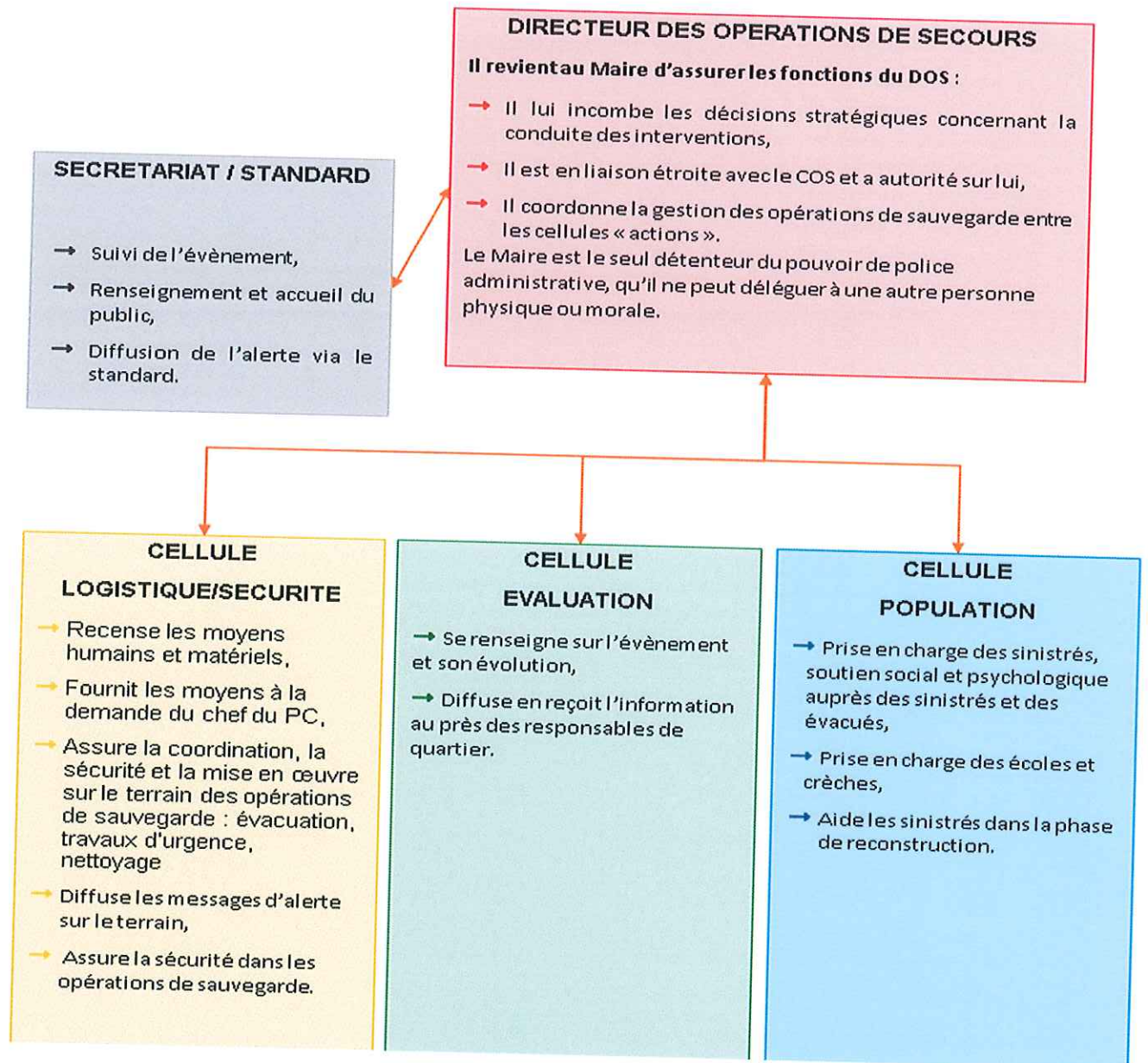
- Le DOS se rend au Poste de Commandement Communal (PCC) ou bien se met en liaison avec le PCC
- Il réunit la Cellule Communale de Commandement (CCC) pour un premier point de situation, en vue d'envisager des mesures de sauvegarde
- Il met en place le personnel d'astreinte
- Il déclenche le PCS et produit un arrêté municipal d'instauration du PCS
- Il informe les autorités préfectorales de l'activation du PCS et leur indique les numéros de téléphone pour rester en contact
- Il se met en contact avec le COS ou les services de secours, ainsi que la gendarmerie
- Il consulte régulièrement les directives préfectorales et les services de Météo France en cas de crise liée à la météo
- Avec la cellule Secrétariat/Standard, il établit le contenu des messages à diffuser à la population, aux entreprises, aux établissements recevant du public (ERP)

MISSIONS DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)

- **Analyse de la situation** d'après les informations disponibles ;
- **Cartographie des zones sinistrées** ;
- **Liaison avec les autorités préfectorales, les services de secours et de sécurité** ;
- **Alerte des populations** et diffusion de messages de prévention ;
- **Activation des différents services impliqués dans l'organisation de sauvegarde** et mise en vigilance de ceux qui pourraient être impliqués en cas d'évolution de la crise ;
- **Recensement des personnes** pouvant être impliquées dans l'évènement et dans les opérations de sauvegarde ;
- **Adaptation** des dispositifs de gestion de crise suivant la nature et l'ampleur du sinistre ;
- **Coordination et gestion** des actions des différents moyens engagés ;
- **Réquisition des moyens nécessaires** pour gérer la crise ;
- **Débriefing** en fin d'évènement et réalisation du **retour d'expérience**.

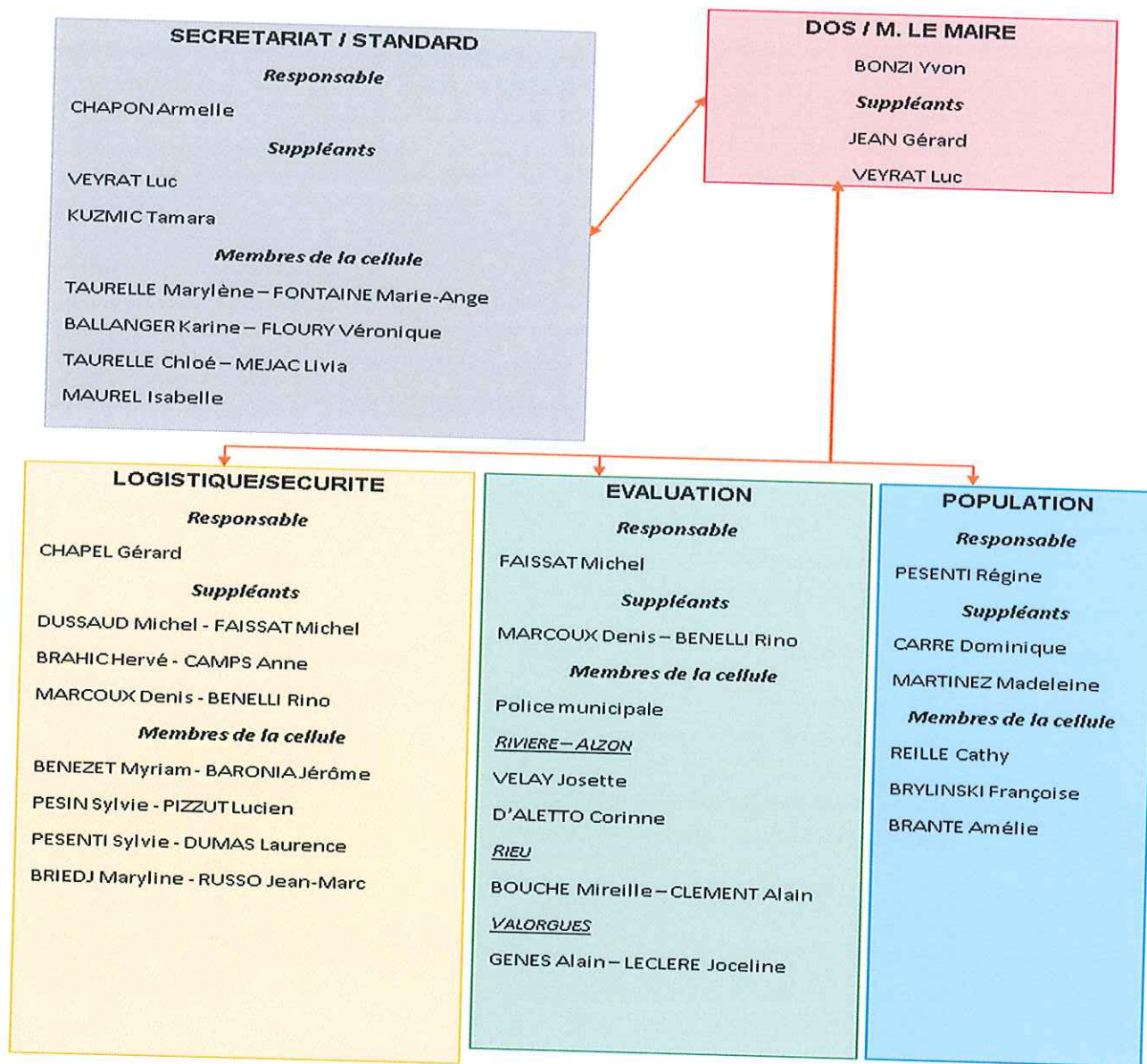
Chaque cellule dispose d'un Livret Opérationnel détaillant toutes les actions à mener via les Fiches Réflexes

Poste de Commandement Communal (PCC) Saint-Quentin-la-Poterie



Chaque cellule dispose d'un Livret Opérationnel détaillant toutes les actions à mener via les Fiches Réflexes

Poste de Commandement Communal (PCC) Saint-Quentin-la-Poterie





Plan Communal de Sauvegarde

Fiche CCC_02

ELUS RESPONSABLES DE QUARTIER

Page 1/1

sept.-15

Quartier Nord - route de la Boissière et de la Rivière

Responsable : JEAN Gérard

Suppléants : VELAY Josette – D'ALETTO Corinne

Quartier cœur du village (Sud) Grand Rue - 14 Juillet

Responsable : MARTINEZ Madeleine

Suppléants : CAMPS Anne, KUZMIC Tamara, MARCOUX Denis, BONZI Yvon, CARRE Dominique

Quartier cœur du village (Nord) Grand Rue - route de Saint-Laurent-la-Vernède

Responsable : BRAHIC Hervé

Suppléants : DUSSAUD Michel, BRANTE Amélie, CAMPS Anne, VEYRAT Luc,

Quartier petit chemin d'Uzès et Jols

Responsable : BOUCHE Mireille

Suppléants : BENELLI Rino, CLEMENT Alain, LECLERE Jocelyne, GENES Alain

Quartier chemin de la Rabade, Sud de la Boissière

Responsable : PESENTI Régine

Suppléants : CHAPON Armelle, FAISSAT Michel, CHAPEL Gérard, BRYLINSKI Françoise